

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE DE GUENROUËT

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/383 en date du 20 novembre 2023, une consultation du public est prévue à la mairie de Guenrouët, du lundi 8 janvier 2024 au vendredi 9 février 2024 inclus, portant sur la demande présentée par l'EARL DE BRIMBILLY en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter le cheptel de veaux de boucherie qu'elle exploite à Guenrouët au lieu dit Brimbilly.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du vendredi 22 décembre 2023, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Guenrouët, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Guenrouët, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.